

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 17 octobre 2024

Date de convocation : 2 août 2024	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 23 octobre 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-43**

OBJET : Financement de la politique SIG départementale pour 2025 et 2026

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DIX-SEPT du mois d'OCTOBRE, jeudi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 août 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD et Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, depuis de nombreuses années, la dynamique collective charentaise-maritime autour de l'information géographique, Géo17, portée par Soluris (et dont le SDEER est un partenaire historique), repose principalement sur le soutien financier du Conseil départemental.

La très forte réduction de la subvention départementale annoncée pour 2025 nécessite de revoir le plan de financement de Géo17 qui ne pourra se poursuivre qu'avec l'engagement du plus grand nombre de partenaires, nouveaux ou historiques.

Les services apportés par Géo17 sont nombreux et multiformes : mutualisation d'ingénierie, expertise, partage de données, ateliers thématiques, retours d'expérience sur les politiques publiques, veille technique et juridique, contrôle et correction de données, mutualisation d'outils spécifiques, animation de réseaux d'agents...

Par courrier du 7 octobre 2024, le 1^{er} Vice-président de Soluris présente de nouveaux modèles économiques élaborés par Soluris pour les années 2025 et 2026, tournés autour de services à la carte et de services communs appelant des contributions spécifiques des partenaires et représentant un budget total annuel de 243 000 euros. La répartition du coût des services communs s'effectuerait sur une clé de répartition 70%-25%-5% pour les cinq grands syndicats départementaux et le Conseil départemental, d'une part, les EPCI, d'autre part, d'autres acteurs départementaux, enfin (dont Enedis et l'UNIMA).

M. le Président présente que, pour les services communs, la contribution unitaire du SDEER et des grands syndicats se monterait à entre 8 000 et 10 000 euros pour 2025 et, pour 2026, à entre 13 000 et 16 000 euros.

Pour les services à la carte, la contribution du SDEER se porterait à entre 1 650 euros (pour l'accès à l'application cadastre) et 9 650 euros chaque année, en fonction du soutien du SDEER à l'application Pildom (« pilotage du domaine public », initiée par la CARO).

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'engagement du SDEER dans Géo17 pour 2025 et 2026.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Décide que le SDEER s'engagera dans la démarche Géo17 proposée par Soluris pour les années 2025 et 2026, à hauteur des montants présentés par Soluris en octobre 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*